PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À LA PRODUCTION DE CHEVAUX DE TRAIT D'UTILISATION

En 2007 et 2008, France TRAIT a encouragé la valorisation des jeunes chevaux par une aide financière ainsi que par la mise au point d'une nouvelle épreuve « jeunes chevaux de travail ».

L'objectif de France TRAIT est triple :

- **encourager la valorisation des jeunes chevaux : encouragement financier.**
- **mettre au point des outils d'évaluation de la qualité des produits : nouveau règlement « travail ».**
- **encourager l'emploi de reproducteurs orientés vers la production de chevaux d'utilisation.**

C'est ce troisième point que France TRAIT développe dans le programme présenté ici.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

" Encourager le croisement d'étalons « Recommandés Utilisation » avec des juments également reconnues pour leur aptitude à l'utilisation "

L'action consiste à verser une **aide à l'accouplement** de reproducteurs sélectionnés. L'aide se montera à **50% du prix de la saillie**.

A. Sélection des étalons « Recommandés Utilisation »

D'un commun accord, chacune des 9 associations nationales de race a sélectionné un maximum de quatre étalons en respectant les deux règles suivantes :

1. **Critères d'aptitudes** par rapport aux résultats ou à une utilisation régulière dans le cadre d'une activité professionnelle (quelque soit le test : labellisation loisir / utilisation HN / circuit France TRAIT / circuit SHF/FFE ou encore utilisation dans une activité agricole ou forestière…)
2. **Critères morphologiques et état sanitaire.** Ces critères, considérés comme secondaires au vu de l'objectif, demeurent néanmoins éliminatoires si le cheval ne correspond pas aux objectifs de la race.

B. Sélection des juments

Cette sélection reste sous la haute autorité de chaque stud-book, les associations rencontrant des problématiques très différentes. Pour savoir si votre jument est susceptible de faire partie de ce programme, renseignez-vous auprès de votre association de race. Des listings seront également mis en ligne sur le site internet de France TRAIT (www.france-trait.fr), dès mars 2009.

DEMARCHE A SUIVRE :

Complétez le bulletin joint à ce dossier en indiquant précisément **le numéro SIRE** de votre jument et **l'étalon** que vous avez **choisi parmi ceux proposés,** puis envoyez-le à votre association de race.

L'aide vous sera versée sur présentation du **certificat de saillie et** de la **facture acquittée.**

La jument devra être inscrite au programme d'élevage de l'association et l'éleveur à jour de sa cotisation.

Programme financé par France TRAIT avec le soutien du Fonds Eperon